



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 29 AOÛT 2023 À 18 H 30 AU 331 RUE DU COUVENT,
MANIWAKI (QUÉBEC), J9E 1H5

PRÉSENCES :

Monsieur Denis Rossignol, directeur général
Monsieur Christian Heppell, président
Madame Valérie Bouffard, vice-présidente
Madame Sabrina Devlin, administratrice
Madame Katherine Fiset, administratrice
Madame Claudee Galipeau, administratrice
Monsieur Richard Leblanc, administrateur
Madame Joziane Éthier, administratrice
Madame Julie Carle, administratrice
Madame Catherine Letendre, administratrice
Madame Jessica Cécire-Rodgers, administratrice

ABSENCES MOTIVÉES

Madame Annie-Claude Beaumont, administratrice

INVITÉS :

Monsieur Stéphane Rondeau, directeur général adjoint
Madame Nadine Carpentier, directrice du Service des ressources humaines

Secrétaire d'assemblée : monsieur Louis-Philippe Larivière, secrétaire général

1. Vérification du quorum et ouverture de la rencontre

Monsieur Denis Rossignol salue les administrateurs présents à la rencontre. Il constate que le quorum est respecté et la rencontre débute à 18 h 36.

2. Assermentation des nouveaux administrateurs

Le secrétaire général dépose, pour inscription au livre des délibérations du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et en respect de l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, le serment signé des administrateurs suivants :

Richard Leblanc, signé le 28 août 2023
Jessica Cécire-Rodgers, signé le 29 août 2023
Katherine Fiset, signé le 29 août 2023

Ces prestations de serment sont déposées en annexe du procès-verbal de la présente séance.

3. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le quorum est atteint;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Christian Heppell **ET APPUYÉ** par madame Sabrina Devlin d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Vérification du quorum et ouverture de la rencontre
2. Assermentation des nouveaux administrateurs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation des membres
5. Rapport du président sortant
6. Nomination des officiers

Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

- 6. a. Processus d'élections à la nomination des officiers
- 6. b. Nomination d'un scrutateur pour l'élection des officiers
- 7. Élection à la présidence
 - 7. a. Ouverture de la période de mise en candidature à la présidence
 - 7. b. Fermeture de la période de mise en candidature à la présidence
- 8. Élection à la vice-présidence
 - 8. a. Ouverture de la période de mise en candidature à la vice-présidence
 - 8. b. Fermeture de la période de mise en candidature à la vice-présidence
- 9. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2023
- 10. Parole du public
- 11. Rapport de la direction générale
- 12. CERÉ et PEVR
- 13. Institution d'un régime d'emprunt pour effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement
- 14. Désignation des administrateurs sur les comités du conseil d'administration
- 15. Modification de la structure administrative 2023-2024
- 16. Autorisation de transfert d'un contrat de transport (huis clos)
- 17. Comité d'évaluation à la direction générale
- 18. Changement de prestataire de services DG-213-2022-23
- 19. Comité de sélection du directeur général adjoint
- 20. Tableau de bord – Ressources humaines
- 21. Rappel de la Politique de communication
- 22. Provisoire – Rencontre extraordinaire – 3 octobre 2023
- 23. Varia
- 24. Date, heure et lieu de la prochaine séance
- 25. Clôture de la séance
- 26. Huis clos

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **Présentation des membres**

Les administrateurs et les invités présents à la rencontre sont appelés à se présenter et à indiquer le siège qu'il représente. Le secrétaire présente les postes qui demeurent vacants au Conseil d'administration.

5. **Rapport du président sortant**

Le président sortant, monsieur Christian Heppell, fait un court compte-rendu de ses activités durant son mandat des trois dernières années.

6. **Nomination des officiers**



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

CSSHBO-002-2023-24

6. a. Processus d'élections à la nomination des officiers

- CONSIDÉRANT

la fin du mandat du président, monsieur Christian Heppell, le 30 juin 2023 ;
- CONSIDÉRANT

la fin du mandat de la vice-présidente, madame Sabrina Devlin, le 30 juin 2023 ;
- CONSIDÉRANT

que le conseil d'administration doit élire, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président et un vice-président lorsque ces postes sont vacants.
- IL EST PROPOSÉ

par madame Valérie Bouffard **ET APPUYÉ** par madame Julie Carle que soit utilisée la procédure suivante pour les élections du président et du vice-président du conseil d'administration :

- 1) Le conseil procèdera à la nomination d'un scrutateur d'élection pour s'assurer d'un processus d'élection juste et conforme ;
- 2) Le scrutateur recevra les propositions de mise en candidature. Un candidat doit être proposé par un autre administrateur pour que sa candidature soit retenue ;
- 3) La période de mise en candidature sera clôturée sur proposition d'un des membres du conseil d'administration ;
- 4) En débutant par le dernier administrateur proposé, la personne sera invitée à accepter ou refuser sa mise en candidature ;
- 5) À la fin de ce processus, si plus d'une personne est candidate et qu'aucun vote secret n'a été demandé par un des administrateurs, les administrateurs procéderont à un vote à main levée ;
- 6) La tenue d'un vote secret se fait sur proposition d'un administrateur. Cette proposition n'est pas sujette à débat ;
- 7) Le vote secret se fait par scrutin sur des bulletins de vote dont le décompte est confié au scrutateur nommé par l'assemblée ;
- 8) Le scrutateur remettra tour à tour un bulletin de vote aux administrateurs et les invitera à le déposer dans une boîte prévue à cette fin, le secrétaire général sera responsable de la conservation de ces bulletins de vote sous scellé ;
- 9) Seront organisés autant de tours de scrutin requis pour qu'un candidat obtienne la majorité simple, des voix ;
- 10) Le scrutateur d'élection annoncera le candidat ayant reçu le plus grand nombre de voix ;
- 11) Dans le cas où il n'y aurait qu'une seule personne qui accepte d'être officier, celle-ci sera élue par acclamation par le scrutateur d'élection ;
- 12) Dès que la présidence du conseil est élue, elle prend son siège et dirige la rencontre à moins qu'il ou elle en décide autrement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

CSSHBO-003-2023-24

6. b. Nomination d'un scrutateur pour l'élections des officiers

CONSIDÉRANT la résolution CSSHBO-002-2023-24 déterminant le processus d'élection des officiers;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Christian Heppell **ET APPUYÉ** par madame Julie Carle que monsieur Louis-Philippe Larivière , secrétaire général, agisse à titre de scrutateur pour l'élection des officiers

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Élection à la présidence

7. a. Ouverture de la période de mise en candidature à la présidence

Le secrétaire général déclare ouverte la période de mise en candidature au poste de président du conseil d'administration

Mme. Sabrina Devlin	propose	M. Christian Heppell
Mme. Julie Carle	propose	Mme. Sabrina Devlin
Mme. Joziane Éthier	propose	Mme. Valérie Bouffard
Mme. Valérie Bouffard	propose	Mme. Claudee Galipeau
Mme. Sabrina Devlin	propose	Mme. Katherine Fiset

CSSHBO-004-2023-24

7. b. Fermeture de la période de mise en candidature à la présidence

CONSIDÉRANT la réception des candidatures pour le poste de présidente ou de président ;

CONSIDÉRANT que chacun des membres présents a eu la possibilité de proposer un candidat ;

IL EST PROPOSÉ par madame Claudee Galipeau **ET APPUYÉ** par madame Joziane Éthier que la période de mise en candidature à la présidence du conseil d'administration soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À la demande du scrutateur, les administrateurs mis en candidature sont invités à faire part de leur acceptation ou de leur refus.

Mme. Katherine Fiset	refuse
Mme. Claudee Galipeau	refuse
Mme. Valérie Bouffard	refuse
Mme. Sabrina Devlin	refuse
M. Christian Heppell	accepte

Le scrutateur déclare monsieur Christian Heppell élu au poste de président du conseil d'administration par acclamation. Monsieur Heppell mentionne qu'il présidera la séance à la fin de la nomination des officiers.

8. Élection à la vice-présidence

8. a. Ouverture de la période de mise en candidature à la vice-présidence

Le secrétaire général déclare ouverte la période de mise en candidature au poste de vice-président du conseil d'administration

Mme. Katherine Fiset	propose	Mme. Sabrina Devlin
Mme. Joziane Éthier	propose	Mme. Valérie Bouffard
Mme. Valérie Bouffard	propose	Mme. Katherine Fiset
Mme. Sabrina Devlin	propose	Mme. Claudee Galipeau



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

CSSHBO-005-2023-24

8. b. Fermeture de la période de mise en candidature à la vice-présidence

CONSIDÉRANT la réception des candidatures pour le poste de vice-présidente ou de vice-président ;

CONSIDÉRANT que chacun des membres présents a eu la possibilité de proposer un candidat ;

IL EST PROPOSÉ par madame Joziane Éthier **ET APPUYÉ** par madame Catherine Letendre que la période de mise en candidature à la vice-présidence du conseil d'administration soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À la demande du scrutateur, les administrateurs mis en candidature sont invités à faire part de leur acceptation ou de leur refus.

Mme. Claudee Galipeau	refuse
Mme. Katherine Fiset	refuse
Mme. Valérie Bouffard	accepte
Mme. Sabrina Devlin	refuse

Le scrutateur déclare madame Valérie Bouffard élu au poste de vice-présidente du conseil d'administration par acclamation.

CSSHBO-006-2023-24

9. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2023

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la dernière rencontre a été remise par le secrétaire général aux membres présents au conseil d'administration au moins six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Sabrina Devlin **ET APPUYÉ** par madame Catherine Letendre de dispenser le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2023 tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Parole du public

Aucun membre du public ne participe à la période de questions.

L'administrateur, M. Richard Leblanc, prend son siège à 19 h 25.

11. Rapport de la direction générale

Monsieur Denis Rossignol, directeur général, présente aux administrateurs son rapport. Il fait notamment la mise à jour au niveau des gestionnaires en présentant les derniers mouvements au niveau du personnel cadre. Il confirme la reconduction du projet d'ajout des directions adjointes dans les écoles primaires du CSSHBO. À ce sujet, monsieur Leblanc lui demande si des indicateurs sont utilisés pour évaluer les retombées de ce projet. Monsieur Rossignol, lui indique que le projet se base sur cinq indicateurs principaux notamment celui du soutien et l'appréciation des membres du personnel.

Le directeur général poursuit en présentant les points qui ont été abordés lors du Lac-à-l'Épaulé du ministère de l'Éducation le 24 août 2023. En ce début d'année scolaire, il profite de l'occasion pour rappeler les nouveautés au niveau du



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

transport scolaire plus précisément l'application rigoureuse des clauses de la politique relative au transport scolaire traitant des distances de marche et la création des points de rassemblement.

Monsieur Rondeau fait également part des nouveautés aux niveaux du traitement des plaintes et informe les administrateurs de l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi sur le protecteur national de l'élève. Il explique le système de plainte en trois étapes et indique aux administrateurs que les employés seront formés pour faire face à la réception d'une plainte.

12. CERÉ ET PEVR

Monsieur Stéphane Rondeau, directeur général adjoint, dépose aux administrateurs la version longue du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027 qui a été soumise au ministère. Monsieur Rondeau poursuit en présentant aux administrateurs une vidéo présentant le bilan, les bons coups du PEVR 2018-2023 ainsi que les futures consultations pour le PEVR 2023-2027.

CSSHBO-007-2023-24 13. Institution d'un régime d'emprunt pour effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement et en établir les caractéristiques et limites ;

CONSIDÉRANT que, sous réserve de l'obtention des autorisations requises pour emprunter, ce régime d'emprunts permettra à l'Emprunteur de financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, incluant les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets ») ;

CONSIDÉRANT que le montant des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants prévus aux autorisations données de temps à autre, pour chacun des Projets, par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la Loi sur l'administration financière ;

CONSIDÉRANT que les Projets pour lesquels l'Emprunteur bénéficie d'une subvention du gouvernement du Québec sont financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

CONSIDÉRANT que le financement temporaire des Projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SQI), est initié par cette dernière et, à la demande de la SQI, périodiquement transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunts et d'en approuver les caractéristiques et les limites ;

Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

- CONSIDÉRANT

que, conformément au premier alinéa de l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;
- CONSIDÉRANT

que, en vertu du deuxième alinéa de l'article 83 de cette loi, malgré le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul ;
- CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu de reconduire toute convention de marge de crédit conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
- IL EST PROPOSÉ

par madame Sabrina Devlin **ET APPUYÉ** madame Jessica Cécire-Rodgers :

1.

que, sous réserve des autorisations requises du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

2.

que ce régime d'emprunts permette à l'Emprunteur de financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, incluant les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »), selon les caractéristiques et les limites suivantes :

a)

le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 637-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre ;

b)

les emprunts par marge de crédit seront réalisés en vertu de la convention de marge de crédit conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies ou de convention de marge de crédit à conclure ;

c)

le montant des emprunts effectués par marge de crédit, pour chaque Projet, ne devra, en aucun temps, excéder les montants prévus aux autorisations données de temps à autre par le ministre de l'Éducation.

3.

qu'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 2c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore

Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour chacun des Projets ;

- 4. que les Projets pour lesquels l'Emprunteur bénéficie d'une subvention du gouvernement du Québec soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
- 5. que le financement temporaire des Projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SQI), soit, à la demande de cette dernière, périodiquement transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur ;
- 6. que, conformément à la convention de marge de crédit, l'Emprunteur soit autorisé, sauf pour les Projets sous la responsabilité de la SQI, à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction pour constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit ;
- 7. que la direction des Ressources financières, la direction générale ou le secrétaire général de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification à cette convention non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit ;
- 8. QUE chaque dirigeant de l'Emprunteur identifié au paragraphe 7, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge;
- 9. que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- CSSHBO-008-2023-24

14.

Désignation des administrateurs sur les comités du conseil d'administration
- CONSIDÉRANT

l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'administration doit instituer le comité de gouvernance et d'éthique, le comité des ressources humaines et le comité de vérification ;



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

CONSIDÉRANT que le Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration , CA-88.01 prévoit la composition de ces comités ;

IL EST PROPOSÉ par madame Catherine Letendre **ET APPUYÉ** par madame Jessica Cécire-Rodgers :

1. que soit désigné, jusqu'au terme de leur mandat, sur le comité de gouvernance et d'éthique madame Valérie Bouffard en tant qu'administratrice siégeant à titre d'officier et madame Sabrina Devlin en tant qu'administratrice supplémentaire ;
2. que soit désigné, jusqu'au terme de leur mandat, sur le comité des ressources humaines monsieur Richard Leblanc en tant qu'administrateur siégeant à titre de cadre scolaire et madame Joziane Éthier en tant qu'administratrice supplémentaire ;
3. que soit désigné, jusqu'au terme de son mandat, sur le comité de vérification, madame Jessica Rodgers en tant qu'administratrice siégeant à titre de personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-009-2023-24 15. **Modification de la structure administrative 2023-2024**

CONSIDÉRANT la résolution CSSHBO-039-2022-23 adoptée par le conseil d'administration relativement à l'adoption de la structure administrative 2023-2024 du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais ;

CONSIDÉRANT que cette structure prévoyait un poste de directeur et un poste de coordonnateur au Service des ressources éducatives ;

CONSIDÉRANT la présentation de la direction générale lors de la séance du 27 juin 2023 du plan d'effectifs des gestionnaires 2023-2024 qui prévoyait plutôt un poste de directeur et un poste de directeur adjoint au service des ressources éducatives, et ce, selon les résultats futurs du comblement du poste nouvellement créé de directeur des services éducatifs ;

CONSIDÉRANT les résultats de comblement du poste de directeur du service des ressources éducatives et la nomination de madame Stéphanie Piché ;.

IL EST PROPOSÉ par madame Sabrina Devlin **ET APPUYÉ** par madame Katherine Fiset :

1. D'APPROUVER les modifications apportées à la structure administrative par la direction générale, soit le remplacement du poste de coordonnateur au Service des ressources éducatives par le poste de directeur adjoint de service, et ce, dans le respect de la présentation du plan d'effectifs des gestionnaires lors de la séance du 27 juin 2023 ;



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

2. D'ABROGER la résolution CSSHBO-039-2022-23 ;

3. D'ADOPTER la structure administrative 2023-2024
telle que modifiée ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-010-2023-24

16. Autorisation de transfert d'un contrat de transport

Ouverture du huis clos

IL EST PROPOSÉ par le président, M Christian Heppel ET APPUYÉ par madame Joziane Éthier que le huis clos soit ouvert pour la présentation de ce point

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-011-2023-24

Fermeture du huis clos

IL EST PROPOSÉ par le président, monsieur Christian Heppell ET APPUYÉ par madame Julie Carle de fermer le huis clos

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-012-2023-24

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires de l'entreprise de transport 2917106 Canada Inc. (George Picard) de céder le contrat de transport à la compagnie Autobus LaSalle inc.;

CONSIDÉRANT que le contrat de transport exclusif entre le Centre de services scolaire et 2917106 Canada Inc. (George Picard) prévoit à la clause 46 que l'entreprise doit obtenir préalablement l'autorisation écrite du Centre de service scolaire pour céder le contrat ;

CONSIDÉRANT que le règlement de la délégation des fonctions et pouvoirs prévoit qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les ventes et les transferts de contrats de transport scolaire ;

CONSIDÉRANT que le contrat de transport prend fin le 30 juin 2028 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de transport scolaire d'autoriser la cession du contrat conformément au règlement de la délégation des fonctions et pouvoirs. ;

IL EST PROPOSÉ par madame Joziane Éthier ET APPUYÉ par madame Julie Carle que le conseil d'administration autorise la cession du contrat de transport scolaire exclusif de transport 2917106 Canada Inc. (George Picard) à la compagnie Autobus LaSalle inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-013-2023-24

17. Comité d'évaluation à la direction générale

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration procède à une évaluation annuelle de la contribution de la direction générale ;

CONSIDÉRANT que le comité d'évaluation de la direction générale est généralement composé du président qui y siège comme membre d'office ;



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

CONSIDÉRANT que le comité est complété par l'ajout d'administrateurs nommés par le conseil d'administration ;

IL EST PROPOSÉ par madame Katherine Fiset **ET APPUYÉ** par madame Julie Carle que soit nommé les administrateurs suivants au comité d'évaluation de la direction générale :

Monsieur Christian Heppell, président
Madame Valérie Bouffard, vice-présidence
Madame Sabrina Devlin, administratrice siégeant à titre de membre parent
Madame Catherine Letendre, siégeant à titre de personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. **Changement de prestataire de services DG-2022-23**

Le directeur général présente aux administrateurs les changements effectués à l'autorisation concernant l'entretien ménager au Pavillon Reine-Perreault de Blue-Sea et Sainte-Croix de Messines. Il informe les administrateurs que le contrat qui avait été octroyé en premier lieu à une compagnie à numéro a finalement été accordé à monsieur Denis Charbonneau, d'un commun accord avec le premier adjudicataire.

19. **Comité de sélection du directeur général adjoint**

Le directeur général, monsieur Denis Rossignol, informe les administrateurs qu'il faudra former un comité de sélection du directeur général adjoint très prochainement afin de favoriser une transition structurée des dossiers. Il invite les administrateurs à faire part de leur intérêt à la présidence pour siéger sur ce comité. Il termine en ajoutant qu'un affichage interne et externe sera proposé afin d'aller chercher le meilleur candidat possible.

Le président du conseil d'administration monsieur Christian Heppell propose de nommer les personnes qui siégeront sur le comité lors de la présente séance.

De cette proposition s'en suit une discussion concernant la présence d'administrateurs représentant l'employeur à ce comité.

En réponse à une question à ce propos, il est précisé, par la direction générale, que pour des raisons éthiques il n'est pas recommandé que les employés siègent à ce comité, et ce, afin d'éviter qu'il y ait apparence de conflits d'intérêts.

La séance est suspendue le temps d'une pause à 20 h 15

Tous les administrateurs reprennent leur siège à 20 h 24

CSSHBO-014-2023-24

Ouverture du huis clos

IL EST PROPOSÉ par madame Catherine Letendre **ET APPUYÉ** par monsieur Christian Heppell d'ouvrir le huis clos ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-015-2023-24

Fermeture du huis clos

II EST PROPOSÉ par monsieur Christian Heppell **ET APPUYÉ** par madame Catherine Letendre de fermer le huis clos ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

CSSHBO-016-2023-24

- CONSIDÉRANT

que le directeur général a informé les administrateurs du souhait du directeur général adjoint, monsieur Stéphane Rondeau, de mettre fin à son mandat, aux fins de prise de retraite ;
- CONSIDÉRANT

le Règlement de la délégation des fonctions et pouvoirs, CA-88.02 qui stipule qu'il revient au Conseil d'administration de nommer un ou des directeurs généraux adjoints, de les suspendre, de les congédier et de résilier leur mandat ;
- IL EST PROPOSÉ

par madame Julie Carle **ET APPUYÉ** par madame Katherine Fiset :

1.

que soit nommé pour agir à titre de membre du comité de sélection de la direction générale adjointe, mesdames Jessica Cécire-Rodgers, Catherine Letendre et Katherine Fiset;

2.

que soit nommée madame Sabrina Devlin pour agir à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.

Tableau de bord des ressources humaines

Le secrétaire général informe les membres que des tableaux de bord contenant des informations sur l'état des ressources humaines seront disponibles aux membres du conseil d'administration.
21.

Rappel de la Politique de communication

Le directeur général, monsieur Denis Rossignol, rappelle aux membres l'adoption de la politique de communication. Il revient notamment sur les rôles et les responsabilités des différentes instances et le rôle de porte-parole officiel du directeur général.
22.

Provisoire – rencontre extraordinaire le 3 octobre 2023

Le directeur général invite les membres à réserver la date du 3 octobre 2023 à leur horaire puisqu'une rencontre extraordinaire relative au processus de sélection du directeur général adjoint pourrait avoir lieu.
23.

Varia

Aucun point ajouté à l'ordre du jour
24.

Date, heure et lieu de la prochaine séance

Le secrétaire général informe les membres de la tenue de la prochaine rencontre qui aura lieu le 24 octobre 2023 à 18h30 au 250 chemin de la chute à Mansfield et Pontefract. Il informe les membres que le calendrier des rencontres du conseil d'administration est disponible sur leur plateforme SharePoint.
25.

Clôture de la séance

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par le président, monsieur Christian Heppell, de clore la présente séance à 20h53
26.

Huis Clos

Les administrateurs se munissent d'un huis clos en fin de rencontre.



Christian Heppell
Président

Louis-Philippe Larivière
Secrétaire général